
CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

1) OBJET

L'entreprise attributaire du présent lot devra, au titre de sa prestation, la fourniture et l'installation d'un portier interphone, en liaison avec chaque appartement. Les matériels utilisés devront répondre aux exigences présentes dans l'arrêté du 1^{er} août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-18 à R. 111-18-7 du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction.

2) REGLEMENTATION :

Tout dispositif visant à permettre ou restreindre l'accès au bâtiment ou à se signaler à un occupant doit pouvoir être repéré, atteint et utilisé par une personne handicapée. Lorsqu'un dispositif permet une communication entre visiteur et occupant, il doit permettre à une personne handicapée occupante d'entrer en communication avec le visiteur.

Les entrées principales du bâtiment doivent être facilement repérables par des éléments architecturaux ou par un traitement utilisant des matériaux différents ou visuellement contrastés.

Tout dispositif visant à permettre ou restreindre l'accès au bâtiment ou à se signaler à un occupant, et notamment le portier d'immeuble, doit être facilement repérable par un contraste visuel ou une signalétique répondant aux exigences définies à l'annexe 3, et ne doit pas être situé dans une zone sombre.

Les systèmes de contrôle d'accès ou de communication entre visiteurs et occupants ainsi que les dispositifs de commande manuelle doivent répondre aux exigences suivantes :

- Être situés à plus de 0,40m d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant
- Être situé à une hauteur comprise entre 0,90m et 1,30m

Le système d'ouverture des portes doit être utilisable en position " debout " comme en position " assis ".

Lorsqu'il existe un dispositif de déverrouillage électrique, il doit permettre à une personne à mobilité réduite d'atteindre la porte et d'entamer la manœuvre d'ouverture avant que la porte ne soit à nouveau verrouillée.

Tout signal lié au fonctionnement des dispositifs d'accès doit être sonore et visuel.

Les appareils d'interphonie sont munis d'un système permettant à un occupant de visualiser ses visiteurs. Les combinés sont équipés d'une boucle magnétique permettant l'amplification par une prothèse auditive.

Les appareils à menu déroulant doivent permettre l'appel direct par un code.

Afin d'être lisible par une personne malvoyante, toute information doit répondre aux exigences définies à l'annexe 3 de l'arrêté du 1^{er} août 2006.



Le système d'interphonie permettra à l'occupant de visualiser ses visiteurs à l'aide d'une caméra grand angle incorporée à la platine de rue.

3) DISPOSITION DU BÂTIMENT – FONCTIONNEMENT :

Le site est composé de ■ entrée(s) commune(s) à tous les immeubles. Les entrées communes sont équipées d'une platine de rue vidéo adaptée aux visiteurs handicapés.

Le site est composé de ■ bâtiments équipé(s) d'une platine de rue pouvant accueillir, également des visiteurs handicapés et ■ accès secondaires.

Les ■ appartements du site, répartis du ■ étages, seront équipés de postes intérieurs pouvant s'adapter aux résidents à mobilité réduite, ou souffrant d'un handicap auditif ou visuel.

L'installation permettra l'appel d'un résident depuis la platine de rue à défilement de noms. L'identification du visiteur et l'ouverture de la porte pourra se faire depuis le combiné installé dans les appartements équipés de postes intérieurs vidéo.

Le système sera équipé du secret de conversation. En aucun cas, un combiné resté décroché ne devra perturber le reste de l'installation.

Le système permettra le raccordement jusqu'à 4 postes intérieurs audio ou vidéo supplémentaires par appartement et pourra permettre de réaliser de l'intercommunication entre 5 appartements sans câblage additionnel.

Le système de portier permettra d'intégrer des systèmes de domotique afin de s'adapter aux handicaps ou aux besoins de confort et de sécurité rencontrés au niveau de chaque appartement. Ainsi il sera possible d'intégrer des éléments qui permettent de transférer l'appel d'un visiteur sur un téléphone fixe ou portable. Il sera possible d'intégrer des caméras privatives au niveau de chaque appartement pour les visionner sur le poste intérieur vidéo de l'appartement. Le système de portier et de domotique pourra aussi avoir la possibilité d'être géré à distance via page web ou Internet.

4) DESCRIPTION DU MATRIEL A UTILISER :

1) PLATINE DE RUE / PLATINE EXTERIEURE :

La platine de rue sera de type SFERA New Modulaire ou de type SFERA Robur Modulaire (pour version anti-vandale) à boutons poussoir de marque BTICINO ou équivalent, avec une façade modulaire aluminium (ou Zamac pour la version antivandale). L'appel se fera par un bouton d'appel pour chaque logement.

La platine comportera :

- 1 bouton d'appel par ligne
- 2 boutons d'appel par ligne

La platine de rue sera composée d'éléments modulaires dont le micro HP avec relais de gâche temporisé intégré. L'étiquette sera protégée par un porte étiquette en plastique démontable en face avant. Les noms des résidents ou informations portées dans les portes-étiquette de la platine de rue devront pouvoir être remplacés sans démonter la platine et sans avoir à accéder à la partie câblerie de celle-ci. Les porte-étiquettes et les boutons d'appels seront rétro-éclairés par des LED bleues intégrées.

▲ La platine de rue sera équipée d'une caméra couleur permettant aux résidents handicapés de visualiser et d'identifier le visiteur. La caméra permettra de voir un visiteur en position assise ou en position debout.

La platine de rue pourra être complétée d'une caméra déportée pour augmenter l'angle de vision des résidents.

▲ Point à respecter pour l'accès des personnes handicapées

■ PARTIES EN JAUNE : A adapter selon le chantier

▲ La platine de rue informera le visiteur par des LED de signalisation et par une indication sonore de l'appel, de l'état de la conversation en cours et de l'état d'ouverture de porte.

▲ Tout signal lié au fonctionnement des dispositifs d'accès doit être sonore et visuel. Aussi, la platine de rue possèdera un module de synthèse de vocale permettant l'indication de l'état de communication (« appel en cours », « en communication », « fin d'appel ») et de l'état d'ouverture de porte (« ouverture porte »). Ce module sera également équipé d'une boucle à induction magnétique adaptée aux porteurs de prothèses auditives (dotées de sélecteur T).

Lorsque des informations permanentes sont fournies aux visiteurs par le moyen d'une signalisation visuelle ou sonore, celles-ci doivent pouvoir être reçues et interprétées par un visiteur handicapé. Les éléments d'information et de signalisation doivent être visibles et lisibles par tous les usagers. En outre, les éléments de signalisation doivent être compréhensibles notamment par les personnes atteintes de déficience mentale.

▲ Les réglages de la platine seront accessibles depuis la face avant des modules de la platine, sans avoir besoin de retirer ces derniers de la platine du mur.

▲ La platine de rue sera équipée d'une caméra couleur grand angle permettant aux résidents handicapés de visualiser et d'identifier le visiteur. La caméra grand angle permettra de voir un visiteur en position assise ou en position debout. L'angle horizontal de vision sera de 135° et de 96° en vertical au minimum. La caméra sera équipée de LED blanche pour la facilité la vision de nuit. Elle possèdera également la fonction anti-buée.

La platine de rue pourra être complétée d'une caméra déportée pour augmenter l'angle de vision des résidents.

▲ Les boutons de la platine seront installés entre 1,30 et 0,90 mètre afin de faciliter l'accessibilité des personnes handicapées. La platine sera installée à 40 centimètres au moins d'un angle rentrant afin de faciliter l'accès d'une personne à mobilité réduite.

▲ La temporisation d'ouverture de la porte pourra être réglable de 1 seconde à 10 minutes afin de pouvoir permettre à une personne handicapée d'entrer dans l'immeuble. La temporisation sera réglée en fonction du type d'organe de fermeture raccordé.

2) POSTES INTERIEURS :

Les postes intérieurs seront installés près de la porte d'entrée, à l'intérieur de chaque appartement.

i. Poste vidéo couleur mains-libres :

Les postes intérieurs installés seront de type BT344662 ou équivalent. Les postes seront équipés de 2 boutons poussoirs à touche large et munis de relief ainsi que de 3 touches tactiles avec icône en relief : un bouton poussoir pour ouvrir la communication et 1 bouton poussoir pour fermer la communication, une touche tactile pour ouvrir la porte, une touche tactile pour la commande de lumière et une dernière touche tactile pour le retour d'image.

Ils seront équipés d'un écran de taille minimum de 5" et d'une définition de 800 par 480 pour permettre la restitution d'une bonne qualité d'image. Il aura des indications visuelles par LED directement sur le poste intérieur afin d'informer les résidents de l'état de porte, une boucle inductive compatible avec les appareils auditifs munis de la boucle T indiquée en face avant du poste intérieur.

L'adressage des postes intérieurs se fera simplement par la mise en place de cavaliers à l'intérieur de ceux-ci, ce qui permettra à l'installateur et au gestionnaire de site d'identifier le numéro d'appel du poste intérieur hors tension et sans liste de code.

Les postes possèderont 1 bouton d'ouverture de porte unique qui permettra d'ouvrir la porte d'où vient l'appel. Le dispositif reconnaîtra d'où vient l'appel automatiquement. Il sera possible

▲ **Point à respecter pour l'accès des personnes handicapées**



PARTIES EN JAUNE : A adapter selon le chantier

d'avoir une tonalité différente de la sonnerie en fonction des platines de rue principales ou secondaires.

Il sera raccordé au poste intérieur sur le bus 2 fils de l'installation l'appel porte palière de l'appartement. La sonnerie de l'appel porte palière sera différente de l'appel des platines de rue.

Le poste possèdera un réglage de la sonnerie accessible facilement sur le côté droit et aura une indication visuelle de la coupure d'appel.

▲ Le poste intérieur possèdera des pictogrammes facilement identifiables et compréhensibles par une personne handicapée.

▲ Le bouton le plus haut du poste intérieur vidéo sera installé à une hauteur de 1,30 mètre maximum.

ii. Poste vidéo couleur mains-libres avec 4 fonctions supplémentaires :

Les postes intérieurs installés seront de type BT344672 ou équivalent. Les postes seront équipés de 2 boutons poussoirs à touche large et munis de relief ainsi que de 3 touches tactiles avec icône en relief : un bouton poussoir pour ouvrir la communication et 1 bouton poussoir pour fermer la communication, une touche tactile pour ouvrir la porte, une touche tactile pour la commande de lumière et une dernière touche tactile pour le retour d'image. De plus, les postes intérieurs permettront la commande de 4 fonctions supplémentaires personnalisables telles qu'un éclairage supplémentaire.

Ils seront équipés d'un écran de taille minimum de 5" et d'une définition de 800 par 480 pour permettre la restitution d'une bonne qualité d'image. Il aura des indications visuelles par LED directement sur le poste intérieur afin d'informer les résidents de l'état de porte, une boucle inductive compatible avec les appareils auditifs munis de la boucle T indiquée en face avant du poste intérieur.

L'adressage des postes intérieurs se fera simplement par la mise en place de cavaliers à l'intérieur de ceux-ci, ce qui permettra à l'installateur et au gestionnaire de site d'identifier le numéro d'appel du poste intérieur hors tension et sans liste de code.

Les postes possèderont 1 bouton d'ouverture de porte unique qui permettra d'ouvrir la porte d'où vient l'appel. Le dispositif reconnaîtra d'où vient l'appel automatiquement. Il sera possible d'avoir une tonalité différente de la sonnerie en fonction des platines de rue principales ou secondaires.

Il sera raccordé au poste intérieur sur le bus de l'installation l'appel porte palière de l'appartement. La sonnerie de l'appel porte palière sera différente de l'appel des platines de rue.

Le poste possèdera un réglage de la sonnerie et aura une indication visuelle de la coupure d'appel.

▲ Le poste intérieur possèdera des pictogrammes facilement identifiables et compréhensibles par une personne handicapée.

▲ Le bouton le plus haut du poste intérieur vidéo sera installé à une hauteur de 1,30 mètre maximum.

Il sera possible de faire évoluer le poste intérieur sans rajouter de câble, avec la fonction « sonnez, entrez » pour les professions libérales afin d'être informé de l'arrivée d'un visiteur et d'ouvrir automatiquement la porte. Il pourra avoir une indication visuelle par LED directement sur le poste intérieur afin d'informer les résidents de l'état de porte.

iii. Poste vidéo couleur mains-libres avec 4 fonctions supplémentaires et transfert d'appel sur un smartphone :

▲ Point à respecter pour l'accès des personnes handicapées



PARTIES EN JAUNE : A adapter selon le chantier

Les postes intérieurs installés seront de type BT344682 ou équivalent. Les postes seront équipés de 2 boutons poussoirs à touche large et munis de relief ainsi que de 3 touches tactiles avec icône en relief : un bouton poussoir pour ouvrir la communication et 1 bouton poussoir pour fermer la communication, une touche tactile pour ouvrir la porte, une touche tactile pour la commande de lumière et une dernière touche tactile pour le retour d'image. De plus, les postes intérieurs permettront la commande de 4 fonctions supplémentaires personnalisables telles qu'un éclairage supplémentaire.

De plus, lorsqu'un visiteur sonne et que le résident est absent de son domicile, le poste intérieur via la connexion wifi du logement permettra le transfert d'appel sur le smartphone (jusqu'à 10 smartphones) du dit-résident pour actionner à distance l'ouverture de la porte.

Ils seront équipés d'un écran de taille minimum de 5" et d'une définition de 800 par 480 pour permettre la restitution d'une bonne qualité d'image. Il aura des indications visuelles par LED directement sur le poste intérieur afin d'informer les résidents de l'état de porte, une boucle inductive compatible avec les appareils auditifs munis de la boucle T indiquée en face avant du poste intérieur.

L'adressage des postes intérieurs se fera simplement par la mise en place de cavaliers à l'intérieur de ceux-ci, ce qui permettra à l'installateur et au gestionnaire de site d'identifier le numéro d'appel du poste intérieur hors tension et sans liste de code.

Les postes posséderont 1 bouton d'ouverture de porte unique qui permettra d'ouvrir la porte d'où vient l'appel. Le dispositif reconnaîtra d'où vient l'appel automatiquement. Il sera possible d'avoir une tonalité différente de la sonnerie en fonction des platines de rue principales ou secondaires.

Il sera raccordé au poste intérieur sur le bus de l'installation l'appel porte palière de l'appartement. La sonnerie de l'appel porte palière sera différente de l'appel des platines de rue.

Le poste possèdera un réglage de la sonnerie et aura une indication visuelle de la coupure d'appel.

▲ Le poste intérieur possèdera des pictogrammes facilement identifiables et compréhensibles par une personne handicapée.

▲ Le bouton le plus haut du poste intérieur vidéo sera installé à une hauteur de 1,30 mètre maximum.

Il sera possible de faire évoluer le poste intérieur sans rajouter de câble, avec la fonction « sonnez, entrez » pour les professions libérales afin d'être informé de l'arrivée d'un visiteur et d'ouvrir automatiquement la porte. Il pourra avoir une indication visuelle par LED directement sur le poste intérieur afin d'informer les résidents de l'état de porte.

3) CONTROLE D'ACCES ASSOCIE A LA PLATINE EXTERIEURE :

i. La centrale de contrôle d'accès :

Sur la platine de rue, il sera prévu la fourniture et la pose d'une centrale de contrôle d'accès résidentiel de type Hexact de la marque BTicino ou équivalent répondant au standard VIGIK© (intégrant les services natifs VIGIK©) qui autorisera l'accès et l'ouverture des portes équipées de lecteurs de badge.

Ces centrales et lecteurs de badges seront au standard VIGIK© s'appliquant aux produits de contrôle d'accès multiservices pour les immeubles d'habitation et seront agréées par La Poste. Ce système remplace la serrure T25 aux normes PTT par un lecteur de proximité, permettant de lire le badge ou la clé électronique des résidents ainsi que le badge des prestataires de services.

La centrale devra être alimentée avec sa propre alimentation.

ii. Modes de gestion du contrôle d'accès :

▲ Point à respecter pour l'accès des personnes handicapées



PARTIES EN JAUNE : A adapter selon le chantier

La solution permettra de gérer les badges des résidents en local par débrogage / brochage de la mémoire de la centrale et passage des badges devant la centrale pour validation avec une centrale Hexact Light 2 ou équivalent.

iii. Les badges de proximité ou télécommandes bi-technologie HF 868 MHz :

Les badges électroniques et télécommandes seront de technologie MIFARE avec fonction anti-copie pour éviter la copie de badge et de type anti-vandale. Le numéro Mifare sera gravé au laser sur le badge ou la télécommande. Les badges seront disponibles en 7 couleurs différentes et les télécommandes disponibles en 5 couleurs différentes.

iv. L'accès radio pour véhicule :

Le récepteur radio permettra d'actionner le mécanisme d'ouverture de portes par une télécommande bi-technologie.

Il sera proposé des télécommandes bi-technologie (HF + Proximité) afin de permettre aux résidents d'accéder à leur immeuble soit par le hall (lecteur de proximité), soit par le portail (radio) avec la même télécommande.

4) BOUTON POUSSOIR DE SORTIE :

▲ Il sera prévu un bouton poussoir de sortie pour chaque platine de rue ou clavier codé de réf. 005522 (modèle à encastrer) ou de réf. 005511 (modèle en saillie) de chez BTCINO ou équivalent. Le bouton poussoir aura une indication sonore et visuelle de l'état d'ouverture de porte ainsi qu'un marquage « porte ».

Le bouton poussoir de sortie sera installé le plus près possible de la porte de sortie à une hauteur maximum de 1,30 mètres et à 40 cm au moins de l'angle d'un mur.

5) ALIMENTATION :

L'installation sera protégée par un disjoncteur différentiel de marque Legrand ou équivalent.

Les alimentations seront fournies à partir du tableau électrique des services généraux.

Il sera prévu une alimentation centralisée réf BT346050 de marque BTICINO pour l'installation portier ou équivalent

Le bloc d'alimentation sera de type modulaire et installé dans l'armoire électrique (tension primaire 230V), en métal et fermant à clé, à la charge du présent lot.

6) CHEMINEMENT DES CABLES :

Tous les équipements installés seront raccordés à la terre.

L'entrepreneur devra s'assurer du cheminement des câbles, dans les parties communes, soit sous conduit IRL 3321 ou ICTA, soit sous canalisation PVC, collés et vissés.

Le câblage sera de type Bus 2 fils non polarisés de diamètre 9/10ème ou 8/10ème entre la platine de rue et le poste le plus éloigné. Il sera possible de faire évoluer l'installation jusqu'à des distances de 600 mètres.

Les câbles "courant faible" chemineront dans des goulottes différentes des courants forts.

7) ESSAIS - RECEPTION – GARANTIE :

Après installation des matériels, il sera procédé aux essais usuels.

A la fin des essais, il sera procédé à la réception par le Maître d'Ouvrage.

▲ Il sera réalisé une attestation de conformité pour l'accessibilité des personnes handicapées conformément à l'arrêté du 22/02/2007.

Ce n'est qu'après entière satisfaction que la réception sera effectuée et prononcée.

L'ensemble de l'installation bénéficiera d'une garantie totale d'un an sur site, main d'œuvre et déplacement compris, et de deux ans sur le matériel.